



Yannick Colleu

Investir dans les **métaux précieux**

Le guide pratique complet

© Groupe Eyrolles, 2014
ISBN : 978-2-212-55944-6

EYROLLES

Les métaux précieux en pratique

Dans les parties précédentes ont été passés en revue d'une part les éléments qui motivent l'acquisition de métaux précieux, et, d'autre part, les quelques informations nécessaires pour intervenir sereinement sur ce marché atypique.

L'étape suivante est le passage à l'acte lui-même.

Dans ce chapitre vous seront proposées quelques réponses à des questions qui sont souvent posées.

- ▶ Quelle part de son patrimoine faut-il y consacrer ?
- ▶ Que faut-il acheter ?
- ▶ Sous quelle forme ?
- ▶ À quel prix ?
- ▶ Quelles sont les sources d'information fiables ?
- ▶ Comment déjouer les arnaques ?

QUELLE PART Y CONSACRER ?

Vous avez probablement déjà entendu parler de cette « règle des 5 % ». Interrogez n'importe quel banquier ou gestionnaire de patrimoine français sur le pourcentage qu'il est raisonnable d'allouer aux métaux précieux et, quelle que soit la conjoncture, vous obtiendrez cette réponse stéréotypée : 5 %.

Cette réponse n'a aucun sens. Non seulement il ne peut pas exister de réponse standard à ce genre de questions compte tenu de la diversité des patrimoines, des âges, des situations familiales, etc., des investisseurs et des épargnants, mais une allocation d'actifs dans un portefeuille dépend aussi de la conjoncture. Les conseils de diversification au sein des portefeuilles promus par les mêmes

banquiers et gestionnaires sont le plus souvent des aveux d'impuissance sur leur capacité à discerner le contexte dans lequel ils évoluent. Dans le doute on y met un peu de tout... comme ça personne ne pourra dire qu'il n'y en avait pas, ni qu'il y en avait trop !

De la même façon faire de grands calculs pour comparer les rendements des placements en actions et en or en remontant à la nuit des temps ne ressemble à rien qui puisse aider un investisseur. Les actifs financiers sont comme les légumes, ils ont des saisons de prédilection pour pousser.

Posséder de l'or quand aucune perturbation monétaire ne pointe le bout de son nez relève de l'absurdité. En revanche, ne pas en posséder quand l'orage monétaire gronde relève de l'inconscience.

Après ce constat, le pourcentage que vous allez y allouer dépendra, comme rappelé plus haut, de votre situation personnelle. Ce pourcentage variera à mesure que votre perception de l'approche de l'orage croîtra. Certes il est impossible de savoir où et quand la foudre frappera mais les bulletins météorologiques ne manquent pas de nos jours.

Le célèbre gestionnaire de fonds Marc Faber donnait en juin 2013 sa propre allocation d'actifs : un quart en actions, un quart en obligations et en liquidités, un quart en immobilier, et enfin, un quart en or. Ce n'est qu'un exemple.

QUE FAUT-IL ACHETER ?

La réponse a été en partie donnée en tout début d'ouvrage. L'or ou l'argent doivent être acquis sous leur forme **physique** et en **pleine propriété**.

De ce fait sont écartées toutes les propositions relevant de la promesse de remise de produits physiques. Avec ces solutions l'acheteur n'est pas réellement propriétaire du produit ; il est créancier de celui qui s'engage à remettre, sur demande de l'acheteur, une quantité de produit correspondant à cette obligation initiale. Le débiteur reste propriétaire du métal jusqu'à ce qu'il honore son obligation. Des faits récents montrent que ces promesses ne sont pas toujours tenues.

- ▀ Fin mars 2013, la banque néerlandaise ABN Amro annonce par courrier à ses clients qu'elle ne pourra désormais plus livrer de métal aux clients ayant souscrit à des certificats or.
- ▀ Fin juillet 2013, une autre banque néerlandaise, Rabobank, annonçait ne plus être en mesure de délivrer du métal. C'est la même banque qui écopait

quelques mois plus tard d'une amende de 774 millions d'euros pour sa participation active dans les fraudes sur l'établissement des taux Libor et Euribor.

En résumé, achetez du métal en pleine propriété et non des promesses d'en obtenir.

Or et argent : quelle allocation entre les deux métaux ?

La « capitalisation » mondiale de la production annuelle d'argent est absolument ridicule par rapport à celle de l'or ; d'un côté 2 600 tonnes d'or à 30 000 euros le kilogramme, soit 78 milliards d'euros ; de l'autre 24 000 tonnes d'argent à 470 euros le kilogramme, soit 11,3 milliards d'euros. L'argent est donc un nain dans le monde financier.

Mais l'or a deux spécificités par rapport à l'argent. Du fait de sa structure chimique et de l'usage qui en est fait, il se perd peu d'or. *A contrario* l'argent subit une certaine attrition. L'or est donc beaucoup plus accumulé et thésaurisé que l'argent. Les banques centrales ont, à quelques exceptions microscopiques près, liquidé tout leur stock d'argent hérité du bimétallisme et conservent en revanche aujourd'hui 32 000 tonnes d'or en coffre. Ces deux particularités font que l'or cumulé depuis des siècles reste présent et circule en tant qu'actif financier. C'est ainsi que le marché de l'or est parmi les produits d'investissement les plus liquides, comme évoqué dans la première partie.

Les investisseurs qui achètent de l'argent physique font donc tout simplement le raisonnement suivant : l'or est, selon eux, promis à de beaux jours, et le prix de l'argent « mime » celui de l'or ; mais, contrairement à l'or, l'argent ayant une liquidité très limitée, son prix devrait développer une très forte volatilité. Néanmoins comme tout produit à forte volatilité, il convient de ne lui accorder qu'une place accessoire et d'en assurer un suivi particulier. Il est raisonnable de considérer que l'argent ne devrait donc pas dépasser 25 % d'un portefeuille de métaux précieux pour être en mesure de conserver une bonne maîtrise de son risque.

SOUS QUELLE FORME ?

Les métaux précieux physiques recouvrent plusieurs possibilités en combinant or ou argent avec les différentes formes décrites dans les chapitres qui ont précédé.

En y incluant les pièces de collection, nous voici avec 12 formes possibles rassemblées dans le tableau suivant où sont notées les préférences vis-à-vis d'un

objectif d'investissement. La notation peut sans doute être appréciée comme arbitraire mais elle prend en compte plusieurs critères, dont le critère fiscal, selon ce que nous ont appris les pages dédiées à la fiscalité.

	Lingots	Pièces démonétisées (>1800)	Pièces à cours légal /	Jetons et lingots ouvrés	Pièces de collection (<1801)
Or	+	++	+++	+++	+
Argent	--	-	++	++	+

Passons-les en revue.

Lingots d'or

Avantages	Inconvénients
Forte concentration de valeur Faible prime Traçabilité par n° de série Exonération de TVA si or d'investissement	Insécable/peu « liquide » Maintien de l'intégrité Taxe selon CFMP Si < 995‰ TVA au taux normal si neuf ou d'occasion

Lingots d'argent

Avantages	Inconvénients
Forte concentration de valeur Faible prime Éventuellement traçabilité par n° de série	Insécable/peu « liquide » Maintien de l'intégrité TVA au taux normal si neuf ou d'occasion Taxe à la vente selon CFMP

Pièces démonétisées en or

Avantages	Inconvénients
Bonne liquidité* Prix moyen international accessible Exonération de TVA si or d'investissement	Volume de stockage de valeur > lingot Pas de traçabilité par n° de série TVA normale si pas or d'investissement Prime selon effigie Taxe à la vente selon CFMP Effigies françaises peu connues à l'international

* Selon le volume des émissions d'origine.

Pièces démonétisées en argent

Avantages	Inconvénients
Bonne liquidité*	Volume de stockage de valeur > lingot Pas de traçabilité par n° de série Prime selon effigie Aucun marché international TVA au taux normal Taxe à la vente selon CFMP Prix moyen peu accessible Effigies françaises inconnues à l'international

* Selon le volume des émissions d'origine.

Pièces à cours légal en or

Avantages	Inconvénients
Très forte liquidité Exonération de TVA Prix moyen international très accessible Taxe à la vente selon CFBM avec exonération si cession < 5 000 € Marché international très actif	Volume de stockage de valeur > lingot Pas de traçabilité par n° de série Prime selon effigie et poids Effigies françaises hors du cadre de l'investissement

Pièces à cours légal en argent

Avantages	Inconvénients
Très forte liquidité Exonération de TVA* Prix moyen international très accessible Taxe à la vente selon CFBM avec exonération si cession < 5 000 € Marché international très actif	Volume de stockage de valeur > lingot Pas de traçabilité par n° de série Prime selon effigie et poids Effigies françaises hors du cadre de l'investissement

* Nota important : cette exonération est difficile à faire admettre. L'administration fiscale classe ces pièces dans les objets de collection alors que les critères de la CJUE ne le permettent pas. Le lecteur opiniâtre trouvera dans les pages consacrées à la fiscalité tous les éléments pour contester ce classement en collection si besoin.